



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 février 2026 PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal du MONT-DORE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien DUBOURG, Maire, en session ordinaire, suivant convocation faite le 20 février 2026.

Nombre de conseillers :

- En exercice : **15**
- Présents : **8**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Sébastien DUBOURG, Maire – Mme Michèle MABRU – Mme Julie PLANE – M. Patrick BRIET, adjoints – M. Alain BROUSSE – M. David PRULIERE – Mme Astrid LABAT – M. Didier BOUGET, conseillers municipaux.

ÉTAIT EXCUSÉE : Mme Annaïg BOUGET (pouvoir donné à M. BOUGET), conseillère municipale.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Florence SAVOLDELLI, Mme Sophie MOREIRA, Mme Irène SANCHEZ, Mme Séverine MONESTIER, M. Christophe DUPIC, M. Quentin SOLELIS, conseillers municipaux.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : M. PAIR Damien, DGS

ORDRE DU JOUR

Institutions et vie politique

1. Approbation du PV du 30 janvier 2026.

Finances

2. Approbation du Compte Financier Unique 2025 (commune -budgets annexes)
3. Affectation du résultat 2025 (commune – budgets annexes)
4. AE/CP Maîtrise d'œuvre du lotissement la Fougère - Révision et actualisation N°1
5. Approbation du Budget Primitif 2026 (commune - budgets annexes et section des Rigolets)
6. Attribution de subventions
7. Convention avec le Cinéma Olympique dans le cadre de l'attribution de la subvention
8. Convention avec l'association Art et Musique des Dores dans le cadre de l'attribution de la subvention
9. Convention avec l'association Sancy Snow Jazz dans le cadre de l'attribution de la subvention
10. Demande de subventions pour la rénovation de la caserne du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne
11. Demande de subventions pour la rénovation des appartements au camping des Cruzets
12. Création d'un budget annexe « Cinéma »
13. Autorisation signature contrat bail-gérance du Cinéma

Commande publique

14. Avenant à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Multisites de Besse-et-Saint-Anastaise et du Mont-Dore

Ressources Humaines

15. Création d'emplois permanents
16. Mise à jour tableau des effectifs

Décisions

2026.01 - Location d'un droit d'herbe sur terrain communal de Pailloux

2026.02 – Autorisation d'installation d'un manège dans le parc thermal – Eté 2026

Informations

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres du Conseil Municipal présents. Il fait ensuite état du pouvoir en sa possession, Madame Annaïg BOUGET donne pouvoir à Monsieur Didier BOUGET.

Mme PLANE accepte la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire commence par remercier les membres du Conseil Municipal pour la qualité du travail effectué durant le mandat. Il annonce avoir repris tous les conseils qui se sont écoulés et que la quasi-totalité des propositions de votes ont été acceptés.

Il remercie également les membres élus de l'opposition non présentes mais qui liront le procès-verbal. En effet, il a été voté plus de 90% des délibérations par l'ensemble des membres du Conseil municipal, opposition comprise.

Monsieur le Maire annonce que durant ce conseil sera voté le budget de la commune. Il ajoute regretter que les membres de l'opposition ne soient pas présents afin d'apporter leur vote.

Il ajoute que le souhait de voter le budget ce jour n'a rien d'un déni démocratique, il laisse la parole à Damien PAIR, DGS, afin d'exposer les raisons de ce choix.

Monsieur PAIR commence par énoncer que la séance du conseil en lien avec le budget est assujettie au vote de l'Etat 1259 (éléments transmis par les services de l'Etat sur la partie recette). Beaucoup de collectivités votent leur budget fin décembre ce qui n'est pas le cas de la commune du Mont-Dore qui le vote en début d'année. Il ajoute qu'il s'agit d'une volonté administrative et technique afin d'assurer la continuité des dépenses/recettes et notamment sur les marchés et travaux en cours et/ou prévus. Cela permet de ne pas décaler de manière trop excessive les paiements à réaliser.

Il précise que lors de ce conseil sera voté un budget primitif et que, dès réception de l'Etat 1259 ou si des modifications devraient être à apporter, il est possible de réaliser des décisions modificatives (DM) ainsi que de noter un budget supplémentaire.

Monsieur le Maire reprend la parole et indique vouloir également remercier le personnel de la commune car sans eux, rien ne serait réalisable. C'est en ce sens que durant ce dernier conseil municipal, il charge Monsieur PAIR de transmettre aux agents ses remerciements.

Il ajoute que les deux listes en cours pour les municipales 2026 ont demandé la même salle afin de faire leur réunion et qu'une bénéficiera de la salle avec une capacité d'accueil de 180 personnes et que l'autre, nécessitant une capacité de 800 personnes se verra attribuer le gymnase municipal.

27022026/1	Approbation du PV du 30 janvier 2026 <i>Domaine : 5.2. Fonctionnement des assemblées</i>
-------------------	--

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026.

27022026/2	Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (commune-budgets annexes) <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
-------------------	--

Madame MABRU, adjointe au Maire, annonce qu'il s'agit là de valider les Comptes Financiers Uniques de l'année 2025 de tous les budgets (Commune et budgets annexes).

Elle fait donc état des lieux des CFU commune et budgets annexes ainsi qu'il suit :

Budget principal

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un excédent de 1 205 588,56 € en section de fonctionnement, et un déficit de 475 412,18 € en section d'investissement.

Le compte financier unique de la commune du Mont-Dore peut se résumer de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement

• Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		Bud cum 2025	REALISE 2025
011.	Charges à caractère général	3 020 966,46	2 154 620,20
012.	Charges de personnel et frais assimilés	3 300 000,00	3 164 389,92
014.	Atténuations de produits	120 000,00	114 723,00
023.	Virement à la section d'investissement	1 385 370,00	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 599,83	93 599,83
65.	Autres charges de gestion courante	456 100,00	446 428,20
66.	Charges financières	187 500,00	138 172,27
67.	Charges exceptionnelles	1 000,00	934,50
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	7 100,00	7 065,73
	TOTAL	8 571 636,29	6 119 933,65

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des services.

Chapitre 012 : Charges de personnel : Elles ont fait l'objet d'une diminution par rapport à la prévision.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : il s'agit du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante. Le poste le plus important concerne l'attribution de subventions aux associations ainsi que la participation de la Commune à l'entretien de l'éclairage public et sa contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours, les indemnités et les frais de déplacement des élus.

Chapitre 66 : Charges financières (intérêts d'emprunts).

Chapitre 67 : annulations de titres sur exercices antérieurs et valeurs comptables des immobilisations cédées

Chapitre 68 : provisions pour couvrir le risque de non-recouvrement.

Chapitre 042 : Il constate la valeur d'origine des biens vendus (parcelles de terrain et véhicules).

• Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		Bud cum 2025	REALISE 2025
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 364 956,46	
013.	Atténuations de charges	10 000,00	57 512,78
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 532,83	122 584,95
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de se	1 533 500,00	1 571 643,49
73.	Impôts et taxes	840 000,00	840 580,87
731.	Fiscalité locale	2 469 400,00	2 424 238,60
74.	Dotations et participations	1 831 705,00	1 849 889,95
75.	Autres produits de gestion courante	327 500,00	422 169,18
76.	Produits financiers	5,00	7,20
77.	Produits exceptionnels	39 037,00	36 895,19
	TOTAL	8 571 636,29	7 325 522,21

Ces recettes se répartissent comme suit :

- Les chapitres 73 et 731 représentent les postes les plus importants des recettes de fonctionnement. Ils sont constitués essentiellement par l'encaissement des impôts et la dotation de compensation versée par la Communauté de Communes du Sancy au titre du transfert de compétences.

La commune a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux en 2025 dont les taux restent les suivants :

Taxe d'habitation : 12,29%

Taxe sur le foncier bâti : 39,22%

Taxe sur le foncier non bâti : 52,49%

Hormis la majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale : majoration de 60% de la part communale.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de souligner qu'il n'a été réalisé aucune augmentation des taux d'imposition et qu'il ne faut pas créer d'amalgame avec la taxe d'habitation des résidences secondaires.

- Chapitre 70 : Les produits des services et du domaine concernent essentiellement les droits d'entrée à la patinoire et au bowling, les journées en crèches et au centre de loisirs ainsi que les subventions associées, la redevance versée par la société d'embouteillage de l'eau, la participation de la SAEM des remontées

mécaniques aux frais de navette hivernale, et le versement de la part variable prévue dans la DSP de la SAEM des remontées mécaniques.

- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) qui concernent les remboursements perçus sur la rémunération des agents en maladie et en accident du travail ;
- Chapitre 74 : dotation forfaitaire des communes
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent pour l'essentiel les locations de locaux communaux, les subventions de la communauté de communes du Sancy pour le Tour de France et pour le surcout de l'électricité, ainsi qu'une régularisation des indemnités journalières
- Chapitre 76 : Intérêts
- Chapitre 77 : Produits des cessions d'immobilisations

➤ Section d'investissement

• Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		Bud cum 2025	REALISE 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 352 789,03	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 532,83	122 584,95
041.	Opérations patrimoniales	1 625,60	1 625,60
10.	Dotations, fonds divers et réserves	700,00	29,10
13.	Subventions d'investissement		
16.	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	646 513,11
20.	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		
204.	Subventions d'équipement versées	234 300,00	87 107,84
21.	Immobilisations corporelles	524 700,00	423 145,76
23.	Immobilisations en cours	2 024 000,00	1 060 714,84
26.	Participations et créances rattachées à des participations		
27.	Autres immobilisations financières	100 000,00	91 560,97
	TOTAL	5 043 647,46	2 433 282,17

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

- Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage du parc thermal
- Travaux du parc thermal
- Mise en accessibilité aire de loisirs des Pradets
- Achat d'un colombarium
- Matériel de la cuisine de la salle polyvalente
- Bar réfrigéré pour la salle polyvalente
- Acquisition de matériel pour services techniques
- Achat de matériel informatique pour le musée Joseph Foret et différents services
- Chalets de Noël
- Achat de pots de fleurs
- Achat d'un TRACTEUR TYPE VALTRA N135 DIRECT
- Achat d'une PLAQUE VIBRANTE ESS APF20/50

- Achat de 3 SUCETTES PLANIMETRES TOTEM FULL FACE 2M
- Achat d'un camion RENAULT MASTER FGN TRAC F3300 L2H2 BLUE DCI 135 CONFORT
- Achat de cloisons et d'une demi-sphère pour le musée
- Mobilier salle des jeunes (bar, chauffeuses, tables, réfrigérateur)
- Tables tour de France
- Cuisine du cabinet des kinés
- Conception du tableau des Maires
- Travaux et assistance à maîtrise d'ouvrage du parking situé à l'ouest de la patinoire

Le chapitre 27 concerne l'avance au budget du lotissement la Fougère 4ème tranche et les participations versées à l'EPF SMAF.

Monsieur PAIR ajoute que cette année a été particulière étant donné que beaucoup d'ordinateurs au sein des différents services ont été changés du fait de l'obsolescence de Windows 10. Cette dépense ne devrait donc normalement pas réapparaître en 2026.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		Bud cum 2025	REALISE 2025
001.	Solde d'exécution positif reporté		
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 385 370,00	
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	- 29 037,00	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 599,83	93 599,83
041.	Opérations patrimoniales	1 625,60	1 625,60
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 359 327,03	1 321 893,38
13.	Subventions d'investissement	1 232 762,00	538 591,18
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	2 160,00
20.	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		
204.	Subventions d'équipement versées		
23.	Immobilisations en cours		
	TOTAL	5 043 647,46	1 957 869,99

Les recettes budgétisées correspondent en grande partie à des subventions notifiées en attente de versement

Les principales recettes de l'exercice sont les suivantes :

Chapitre 024 : produits des cessions d'immobilisations (recettes)

Chapitre 10 : Fonds de Compensation pour la TVA

La taxe d'aménagement

Excédents de fonctionnement capitalisés

Chapitre 13 : Les subventions liées à l'aménagement du parking derrière la patinoire, aux travaux du parc thermal, aux travaux relatifs à l'assainissement du Capucin, au don des Boinchoux pour les jeux du parc thermal

Chapitre 16 : encaissement des cautions d'un appartement et du cabinet des kinés et des médecins

Chapitre 040 : Cession de véhicules, lames et terrains pour le lotissement la Fougère 4^{ème} tranche

Chapitre 041 : remboursement avance forfaitaire marché public

Madame MABRU demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant le CFU 2025 de la commune.

En l'absence de question, il est proposé de passer à l'étude du CFU 2025 du budget annexe des campings.

Budget annexe des campings

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget annexe des campings fait apparaître un excédent de 144 023,22 € en section de fonctionnement, et un excédent de 12 985,21 € en section d'investissement.

Le compte financier unique du budget annexe des campings peut se résumer de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement

• Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
002.	Résultat d'exploitation reporté	350 834,58	
013.	Atténuations de charges	150,00	
70.	Ventes produits fabriqués, prestations	450 000,00	532 872,28
75.	Autres produits de gestion courante	10,00	52,23
77.	Produits exceptionnels	5 500,00	874,30
		806 494,58	533 798,81

Les produits des services (chapitre 70) provenant de l'aire de camping-car, du point vidange pour camping-car et des deux campings sont en progression.

Le chapitre 75 correspond à des régularisations de prélèvement à la source et un produit exceptionnel pour l'adhésion à ANCV CONNECT.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) concernent un remboursement d'électricité.

• Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
011.	Charges à caractère général	477 684,47	152 932,94
012.	Charges de personnel et frais assimilés	280 000,00	190 464,07
022.	Dépenses imprévues		
023.	Virement à la section d'investissement		
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 210,11	46 210,11
65.	Autres charges de gestion courante	1 600,00	168,47
66.	Charges financières		
67.	Charges exceptionnelles	1 000,00	
		806 494,58	389 775,59

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des services.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les amortissements des immobilisations.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : site internet, abonnement IP monétique, reliquat centimes TVA et prélèvement à la source

➤ Section d'investissement

• Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
21.	Immobilisations corporelles	213 089,37	33 224,90
23.	Immobilisations en cours	80 000,00	
	TOTAL	293 089,37	33 224,90

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

Le chapitre 21 concerne des huisseries, volets roulants, un four pour l'appartement du camping Esquiladou, un lave-linge pour le sanitaire du camping, la banque d'accueil du camping Esquiladou, des huisseries au camping des Cruzets.

• Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement	246 879,26	
021.	Virement de la section d'exploitation		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 210,11	46 210,11
16.	Emprunts et dettes assimilées		
	TOTAL	293 089,37	46 210,11

Le chapitre 040 concerne les amortissements des immobilisations.

Madame MABRU demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant le CFU 2025 des campings.

En l'absence de question, il est proposé de passer à l'étude du CFU 2025 du budget annexe du funiculaire.

Budget annexe du Funiculaire

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget annexe du funiculaire fait apparaître un excédent de 213 342,20 € en section de fonctionnement, et un excédent de 32 717,49 € en section d'investissement.

Le compte financier unique du budget annexe du funiculaire peut se résumer de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement

• Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
002.	Résultat d'exploitation reporté	463 940,52	
70.	Ventes produits fabriqués, prestations	401 000,00	472 617,79
75.	Autres produits de gestion courante		50,00
77.	Produits exceptionnels	300,00	
	TOTAL	865 240,52	472 667,79

Les produits des services (chapitre 70) proviennent de la vente de titres de transport.

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
011.	Charges à caractère général	454 002,26	56 057,13
012.	Charges de personnel et frais assimilés	140 000,00	139 624,76
022.	Dépenses imprévues		
023.	Virement à la section d'investissement	154 728,00	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 132,26	61 132,26
65.	Autres charges de gestion courante	50 000,00	
66.	Charges financières	5 378,00	2 511,44
67.	Charges exceptionnelles		
	TOTAL	865 240,52	259 325,59

Les charges de personnel (chapitre 012) concernent le remboursement à la commune des salaires du personnel affecté au funiculaire.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent l'amortissement des immobilisations.

Chapitre 66 : intérêts d'emprunt

➤ Section d'investissement

• Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
16.	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	21 322,40
21.	Immobilisations corporelles	133 747,74	
23.	Immobilisations en cours	452 994,41	7 092,37
	TOTAL	611 742,15	28 414,77

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

Le chapitre 23 concerne la maîtrise d'œuvre pour la restauration des gares du funiculaire et l'insertion de l'avis d'appel public à la concurrence concernant les travaux de toiture de la gare haute.

Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital de la dette (réfection du funiculaire notamment télétransmission, plan d'évacuation, travaux).

Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement	395 881,89	
021.	Virement de la section d'exploitation	154 728,00	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	61 132,26	61 132,26
13.	Subventions d'investissement		
	TOTAL	611 742,15	61 132,26

Le chapitre 040 concerne l'amortissement des biens (travaux, matériel informatique, caisses, câble rayonnant).

Madame MABRU ajoute que la commune a obtenu les subventions demandées dans le cadre de la rénovation de la toiture du Funiculaire et que cela sera débutera en 2026.

Madame MABRU demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant le CFU 2025 du funiculaire.

En l'absence de question, il est proposé de passer à l'étude du CFU 2025 du budget annexe de l'eau potable.

Budget annexe eau potable

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique fait apparaître un excédent de 87 399,23 € en section de fonctionnement et un excédent de 20 407,50 € en investissement.

Le compte financier unique peut se résumer de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement

• Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
002.	Résultat d'exploitation reporté	205 142,15	
70.	Ventes produits fabriqués, prestations		
75.	Autres produits de gestion courante	94 760,00	89 290,22
	TOTAL	299 902,15	89 290,22

Chapitre 75 : Cette recette correspond à la redevance versée par le concessionnaire du réseau d'eau.

• Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
011.	Charges à caractère général	150 000,00	1 890,99
023.	Virement à la section d'investissement		
	TOTAL	150 000,00	1 890,99

Chapitre 011 : indemnité convention servitude la Chantade (groupement forestier de Murat)

➤ Section d'investissement

Recettes

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 856,83	
021.	Virement de la section d'exploitation	149 902,15	
10.	Dotations, fonds divers et réserves		
13.	Subventions d'investissement	58 370,00	20 407,50
	TOTAL	248 128,98	20 407,50

Le chapitre 13 correspond à la subvention relative au schéma directeur de l'eau

➤ Dépenses

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
20.	Immobilisations incorporelles	20 000,00	
21.	Immobilisations corporelles	30 000,00	
23.	Immobilisations en cours	198 128,98	
	TOTAL	248 128,98	-

Monsieur PAIR rappelle que ce budget a été créé dans le but de rédiger le schéma directeur de l'eau obligatoire étant donné qu'il était prévu un transfert de compétences à la Communauté de Communes Massif du Sancy (CCMS). Ledit transfert n'ayant pas eu lieu, les 96 000€ investis dans le cadre du schéma directeur de l'eau ne le sont pas pour rien. En effet, dans un futur plus ou moins proche, il permettra de mettre en œuvre les travaux prescrits dans l'étude.

Madame MABRU demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant le CFU 2025 de la commune.

En l'absence de question, il est proposé de passer à l'étude du CFU 2025 du budget annexe des campings.

Budget annexe lotissement la Fougère 4^{ème} Tranche

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique fait apparaître un excédent de 37 800,00 € en investissement.

Le compte financier unique peut se résumer de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement

• Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
002.	Résultat d'exploitation reporté		
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	12 200,00
	TOTAL	50 000,00	12 200,00

Chapitre 042 : représente le stock final

• Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
011.	Charges à caractère général	50 000,00	12 200,00
	TOTAL	50 000,00	12 200,00

Chapitre 011 concerne l'acquisition des terrains à la commune et la publication de l'avis public à la concurrence relatif à la maîtrise d'œuvre du lotissement

➤ Section d'investissement

Recettes

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
16.	Emprunts et dettes assimilés	50 000,00	50 000,00
	TOTAL	50 000,00	50 000,00

Le chapitre 16 concerne l'avance par le budget principal

➤ Dépenses

CHAPITRE		PREVU 2025	REALISE 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	12 200,00
	TOTAL	50 000,00	12 200,00

Le chapitre 040 concerne le stock final.

Monsieur le Maire est invité à se retirer de la salle durant le vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025.

Madame MABRU demande aux élus de bien vouloir se prononcer concernant le CFU 2025 du budget principal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus votent pour la validation du CFU 2025 du budget principal de la commune du Mont-Dore.

Concernant le CFU 2025 du budget annexe des campings, Madame MABRU demande aux élus de bien vouloir se prononcer. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus votent pour la validation du CFU 2025 du budget annexe des campings.

Madame MABRU demande aux membres du Conseil Municipal présents de bien vouloir se prononcer sur le CFU 2025 du budget annexe du Funiculaire. C'est à l'unanimité, qu'après en avoir délibéré, les élus décident de voter pour la validation du CFU 2025 du budget annexe du Funiculaire.

Il est proposé de passer au vote du CFU 2025 du budget annexe de l'eau potable.

Madame MABRU demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus membres du Conseil Municipal décident de voter pour la validation du CFU 2025 du budget annexe de l'eau potable.

Pour terminer, Madame MABRU demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer sur le CFU 2025 du budget annexe du Lotissement la Fougère 4^{ème} tranche.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus décident de voter pour la validation du CFU 2025 du budget annexe du Lotissement la Fougère 4^{ème} tranche.

Avant d'inviter Monsieur le Maire à réintégrer la salle, Madame MABRU souhaite le remercier pour son regard sur le budget. Elle ajoute qu'ils travaillent en collaboration, avec les autres élus, à ce que les budgets soient toujours équilibrés et que la commune ne rencontre pas de difficultés financières. Elle précise que cela a été l'objectif de ce

dernier mandat et qu'elle est fière de pouvoir dire qu'il a été atteint, grâce à tous les membres du Conseil mais également les membres des services dédiés.

Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil, Madame MABRU l'informe du résultat des votes des différents CFU 2025. Il remercie les membres du Conseil Municipal pour leurs votes à l'unanimité et rappelle que le vote du budget définit la suite des événements et qu'il est heureux de pouvoir dire que tous les votes sont à l'unanimité depuis le début du mandat excepté un.

Il propose de passer à l'étude du point suivant.

27022026/3	Affectation du résultat 2025 de la commune du Mont-Dore <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
-------------------	--

Monsieur le Maire commence par présenter l'affectation du résultat 2025 du budget principal de la commune ainsi qu'il suit :

Le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la commune pour l'exercice précédent.

Il fait alors ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La comptabilité publique encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2025, il appartient à l'assemblée de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement 2024 reporté : + 1 364 956,46 €

Résultat d'investissement 2024 reporté : - 1 352 789,03 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2025

- Solde d'exécution de l'exercice : - 475 412,18 €
- Solde d'exécution cumulé : - 1 828 201,21 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de financement cumulé de 1 828 201,21 €. Il est composé du déficit de l'exercice 2025 cumulé au déficit de 2024 reporté.

RESTE A REALISER AU 31.12.2025

- Dépenses d'investissement : 327 660,00 €
- Recettes d'investissement : 687 455,00 €
 - SOLDE : + 359 795,00 €

Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, le déficit d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser 2025 en dépenses et en recettes.

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2025

- Rappel du solde d'exécution cumulé : - 1 828 201,21€
- Rappel du solde des restes à réaliser : + 359 795,00 €
 - Besoin de financement : 1 468 406,21 €

Le besoin de financement du budget communal est donc de 1 468 406,21 €.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : + 1 205 588,56€
- Résultat 2024 : + 1 364 956,46 €
 - Total à affecter : + 2 570 545,02 €

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2025 de 2 570 545,02 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de 2024.

Il demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur l'affectation du résultat 2025 du budget principal de la commune qui vient de leur être présenté.

C'est à l'unanimité qu'après en avoir délibéré, les élus du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

Au crédit du compte 1068 sur le BP 2026 : 1 668 406,21 €

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter en section de fonctionnement :

Ligne 002 – report à nouveau créateur sur BP 2026 : 902 138,81 €

Il poursuit avec la présentation de l'affectation du résultat 2025 du budget annexe des campings de la façon suivante :

Le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe des campings du Mont-Dore fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire, sans besoin de financement pour la section d'investissement. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment de l'article L. 2311-5, les collectivités territoriales sont tenues d'affecter leur résultat de fonctionnement dans les conditions prévues par la réglementation budgétaire et comptable.

Dans ce cadre, et en l'absence de déficit à couvrir ou de besoin de financement pour la section d'investissement, il convient de procéder à l'affectation de ce résultat. Cette opération s'inscrit dans une gestion rigoureuse des finances locales, permettant de préserver la capacité d'autofinancement du budget des campings tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire.

Le montant du résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 494 857,80 €, tel qu'il ressort du compte financier unique 2025. Ce montant sera reporté au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2026, conformément aux pratiques comptables en vigueur.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur les éléments qui viennent de leur être transmis. C'est à l'unanimité que les membres présents décident :

- Article 1er : D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant de 494 857,80 €, au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2026.
- Article 2 : De constater l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement, justifiant le report intégral du résultat de fonctionnement en excédent reporté.
- Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il présente ensuite l'affectation du résultat 2025 du budget annexe du funiculaire de la façon suivante :

Le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe du funiculaire du Capucin fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire, sans besoin de financement pour la section d'investissement. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment de l'article L. 2311-5, les collectivités

territoriales sont tenues d'affecter leur résultat de fonctionnement dans les conditions prévues par la réglementation budgétaire et comptable.

Dans ce cadre, et en l'absence de déficit à couvrir ou de besoin de financement pour la section d'investissement, il convient de procéder à l'affectation de ce résultat. Cette opération s'inscrit dans une gestion rigoureuse des finances locales, permettant de préserver la capacité d'autofinancement du budget du funiculaire tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire.

Le montant du résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 677 282,72 €, tel qu'il ressort du compte financier unique 2025. Ce montant sera reporté au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2026, conformément aux pratiques comptables en vigueur.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de bien vouloir se prononcer sur l'affectation du résultat 2025 du budget annexe du funiculaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Article 1er : D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant de 677 282,72 €, au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2026.
- Article 2 : De constater l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement, justifiant le report intégral du résultat de fonctionnement en excédent reporté.
- Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur

Monsieur le Maire présente ensuite l'affectation du résultat 2025 du budget annexe de l'eau ainsi qu'il suit :

Le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau potable fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire, sans besoin de financement pour la section d'investissement. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment de l'article L. 2311-5, les collectivités territoriales sont tenues d'affecter leur résultat de fonctionnement dans les conditions prévues par la réglementation budgétaire et comptable.

Dans ce cadre, et en l'absence de déficit à couvrir ou de besoin de financement pour la section d'investissement, il convient de procéder à l'affectation de ce résultat. Cette opération s'inscrit dans une gestion rigoureuse des finances locales, permettant de préserver la capacité d'autofinancement du budget de l'eau potable tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire.

Le montant du résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 292 541,38 €, tel qu'il ressort du compte financier unique 2025. Ce montant sera reporté au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2026, conformément aux pratiques comptables en vigueur.

Il demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer quant à l'affectation du résultat 2025 du budget annexe de l'eau potable.

C'est à l'unanimité, après en avoir délibéré, que le conseil municipal décide :

- Article 1er : D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant de 292 541,38 €, au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2026.
- Article 2 : De constater l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement, justifiant le report intégral du résultat de fonctionnement en excédent reporté.
- Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur

Le budget annexe du Lotissement de la Fougère 4^{ème} tranche n'ayant pas bénéficié de résultat à affecter, Monsieur le Maire commence la présentation de l'affectation du résultat 2025 du budget annexe de la section des Rigolets.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de la section des Rigolets fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire, sans besoin de financement pour la section d'investissement. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment de l'article L. 2311-5, les collectivités territoriales sont tenues d'affecter leur résultat de fonctionnement dans les conditions prévues par la réglementation budgétaire et comptable.

Dans ce cadre, et en l'absence de déficit à couvrir ou de besoin de financement pour la section d'investissement, il convient de procéder à l'affectation de ce résultat. Cette opération s'inscrit dans une gestion rigoureuse des finances locales, permettant de préserver la capacité d'autofinancement du budget de la section des Rigolets tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire.

Le montant du résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 16 879,34 €, tel qu'il ressort du compte financier unique 2025. Ce montant sera reporté au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2026, conformément aux pratiques comptables en vigueur.

Monsieur le Maire demande donc aux élus du Conseil Municipal présents de bien vouloir se prononcer sur l'affectation du résultat 2025 du budget annexe de la section des Rigolets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents décident :

- Article 1er : D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant de 16 879,34 €, au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2026.
- Article 2 : De constater l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement, justifiant le report intégral du résultat de fonctionnement en excédent reporté.
- Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur

27022026/4	AE/CP Maîtrise d'œuvre du lotissement la Fougère - Révision et actualisation N°1 <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
-------------------	---

Monsieur PAIR commence par expliquer le principe des AE/CP, il s'agit d'autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP). Il précise que, lors de grosses opérations sur plusieurs exercices financiers, il est possible de faire une AE/CP pour permettre d'échelonner le paiement de sommes importantes sur plusieurs années. Il ajoute que cette AE/CP concerne le lotissement la Fougère 4^{ème} Tranche.

Il est ajouté que, par délibération 2025-10/N°4 du 6 octobre 2025, la commune a créé l'autorisation d'engagement pour la maîtrise d'œuvre du lotissement la Fougère 4^{ème} tranche.

LIBELLE OPERATION	Autorisation D'engagement	Crédits de paiement	
		2025	2026
Maîtrise d'œuvre du lotissement la Fougère 4 ^{ème} tranche	70 000 €	38 000 €	32 000 €

Compte tenu du déroulement des opérations, il est nécessaire aujourd'hui de réviser l'engagement. On obtient alors la répartition suivante :

Total autorisation d'(AE) 2026-2027 : 70 000,00 €

- CP 2026 35 000 €

- CP 2027 35 000 €

Monsieur le Maire demande aux élus présents s'ils ont des questions à poser sur l'AE/CP à voter.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire propose aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'AE/CP concernant la maîtrise d'œuvre du Lotissement la Fougère – Révision et actualisation n°1.

C'est à l'unanimité que les élus décident la révision des AE/CP ci-dessus.

27022026/5	Approbation du Budget Primitif 2026 (Commune – budget annexe et section des Rigolets) <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
------------	--

Monsieur le Maire fait état du Budget Primitif 2026 de la commune ainsi qu'il suit :

➤ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 792 137,98 €.

• Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 364 956,46	902 138,81
013.	Atténuations de charges	10 000,00	20 000,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 532,83	
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 533 500,00	1 568 000,00
73.	Impôts et taxes	840 000,00	840 000,00
731.	Impositions directes	2 469 400,00	2 404 000,00
74.	Dotations, subventions et participations	1 831 705,00	1 769 205,00
75.	Autres charges de gestion courante	327 500,00	275 650,00
76.	Produits financiers	5,00	5,00
77.	Produits exceptionnels	39 037,00	10 000,00
78.	Reprises sur provisions		3 139,17
		8 571 636,29	7 792 137,98

Elles se répartissent comme suit :

- Chapitre 73 et 731 : Le poste le plus important des recettes réelles de fonctionnement est constitué par l'encaissement des impôts et taxes et la dotation de compensation versée par la Communauté de Communes du Sancy au titre du transfert de compétences.
- Chapitre 74 : correspond à la dotation forfaitaire des communes, la participation de la SEM à la navette d'hiver, la participation de la CAF...
- Chapitre 70 : Le deuxième poste le plus important est celui concernant les produits des services et du domaine (patinoire, bowling, luge..).
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement
- les atténuations de charges (chapitre 013) qui concernent les remboursements perçus sur la rémunération des agents contractuels en maladie
- et les autres produits de gestion courante (chapitre 75) qui concernent pour l'essentiel les locations de locaux communaux, les remboursements perçus sur la rémunération des agents titulaires en maladie. La prévision du chapitre 75 est en baisse par rapport à l'exercice précédent, en raison de deux subventions exceptionnelles versées par la communauté de communes en 2025 (Tour de

France et surcoût électricité) ainsi que d'une régularisation ponctuelle des indemnités journalières, qui ne se renouvellent pas en 2026.

• Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
011.	Charges à caractère général	3 020 966,40	2 742 048,17
012.	Charges de personnel et frais assimilés	3 300 000,00	3 337 000,00
014.	Atténuations de produits	120 000,00	120 000,00
023.	Virement à la section d'investissement	1 385 370,00	902 138,81
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 599,83	53 951,00
65.	autres charges de gestion courante	456 100,00	498 500,00
66.	Charges financières	187 500,00	137 500,00
67.	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
68.	Dotations aux provisions	7 100,00	
		8 571 636,23	7 792 137,98

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services, charges de fonctionnement, travaux en régie

Chapitre 012 : Charges de personnel.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : il s'agit du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : les subventions versées aux associations s'élèvent à 150 000 €, les frais liés à l'informatique en nuage, la cotisation au TE63, la contribution au SDIS, les écritures non-valeur, les indemnités et les frais de déplacement des élus.

Chapitre 66 : Charges financières.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : elles concernent d'éventuelles annulations de titres.

➤ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 254 748,02 €

• Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 352 789,03	1 828 201,21
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	155 532,83	
041.	Opérations patrimoniales	1 625,60	
10.	Dotations, fonds divers et réserves	700,00	700,00
13.	Subventions d'investissement		
16.	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	663 000,00
20.	Immobilisations incorporelles		6 500,00
204.	Subventions d'équipement versées	234 300,00	228 490,00
21.	Immobilisations corporelles	524 700,00	512 996,81
23.	Immobilisations en cours	2 024 000,00	934 860,00
26.	Participations et créances rattachées à des partic		
27.	Autres immobilisations financières	100 000,00	80 000,00
	TOTAL	5 043 647,46	4 254 748,02

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

- Travaux de requalification du parc thermal (et maîtrise d'œuvre) et éclairage
- PGHM vert
- Réhabilitation du bâtiment Avenue du général Leclerc
- PAVE (étude et réalisation) – mise en accessibilité
- Travaux de voirie, Rue Jean Moulin
- Travaux sur les bâtiments
- Acquisition de matériel et véhicules pour les services
- Acquisition de matériel informatique
- Mise aux normes des réseaux électriques – SIEG
- Aménagement des logements des Crouzets
- Changement PAP ALSH des Pradets
- Création de toilettes publiques aux Pradets
- Parc indoor / Patinoire / Semerap, étude
- Pont des Marais, étude
- Accompagnement SMGF - Sécurisation du site des égravats
- Anciennes toilettes vers l'hôpital
- Poste de secours médicalisé au Sancy – acquisition du bâtiment
- Poste de secours médicalisé au Sancy – travaux
- Salle de musique école / Boinchoux
- Sécurité surveillance caméras
- Restructuration des crèches – centre de loisirs
- Réhabilitation des locaux du ski club
- Entretien des bâtiments communaux

RECETTES D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2025 et 2026

001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 385 370,00	902 138,81
024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	- 29 037,00	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	93 599,83	53 951,00
041.	Opérations patrimoniales	1 625,60	
10.	Dotations, fonds divers et réserves	230 000,00	300 000,00
1068.	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 129 327,03	1 668 406,21
13.	Subventions d'investissement	1 232 762,00	830 252,00
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	500 000,00
20.	Immobilisations incorporelles		
204.	Subventions d'équipement versées		
23.	Immobilisations en cours		
		5 043 647,46	4 254 748,02

Les principales recettes de l'exercice sont les suivantes :

- Chapitre 1068 : L'affectation de résultat de 2025 (besoin de financement + 200 000 €)
- Chapitre 10 : La taxe d'aménagement ainsi que le FCTVA, fonds de compensation de TVA
- Chapitre 13 : Report des subventions sollicitées pour les travaux du parc thermal
- Chapitre 16 : Un emprunt de 500 000 €

Les recettes propres sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice (le résultat de fonctionnement transféré, les subventions et le FCTVA).

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser.

N'ayant pas de question, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le BP 2026 de la commune qui vient de lui être présenté.

C'est à l'unanimité, après en avoir en avoir délibéré, que le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif 2026 de la commune.

Il présente de la façon suivant le Budget Primitif 2026 du budget annexe des campings :

La commune exploite en régie deux campings : un camping 1 étoile et un camping 3 étoiles.

➤ Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 998 057,80 €.

• Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
002.	Résultat d'exploitation reporté	350 834,58	494 857,80
013.	Atténuations de charges	150,00	150,00
70.	Ventes produits fabriqués, prestations	450 000,00	500 000,00
75.	Autres produits de gestion courante	10,00	50,00
77.	Produits exceptionnels	5 500,00	3 000,00
	TOTAL	806 494,58	998 057,80

Les produits des services proviennent de l'aire de camping-car, du point vidange pour camping-car et des droits de place dans les deux campings.

• Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
011.	Charges à caractère général	477 684,47	267 713,94
012.	Charges de personnel et frais assimilés	280 000,00	280 000,00
022.	Dépenses imprévues		
023.	Virement à la section d'investissement		400 000,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 210,11	47 743,86
65.	Autres charges de gestion courante	1 600,00	1 600,00
67.	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
	TOTAL	806 494,58	998 057,80

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services.

Chapitre 012 : Charges de personnel.

Chapitre 042 : amortissements

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : elles concernent d'éventuelles annulations de titres.

➤ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 707 608,33 €

• Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement		
020.	Dépenses imprévues		
21.	Immobilisations corporelles	213 089,37	244 743,86
23.	Immobilisations en cours	80 000,00	462 864,47
	TOTAL	293 089,37	707 608,33

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

Le chapitre 21 concerne l'acquisition de mobil homes et divers équipements.

Le chapitre 23 concerne une remise en état des voies, du bâtiment de l'accueil extérieur de l'Esquiladou, du changement des toilettes dans les sanitaires.

• Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement	246 879,26	259 864,47
021.	Virement de la section d'exploitation		400 000,00
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 210,11	47 743,86
	TOTAL	293 089,37	707 608,33

Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer sur le Budget Primitif 2026 du budget annexe des campings qui vient de lui être présenté.

C'est à l'unanimité que les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le vote du Budget Primitif 2026 du budget annexe des campings municipaux.

Vient ensuite la présentation du Budget Primitif 2026 du budget annexe du funiculaire :

La commune exploite en régie un funiculaire construit en 1898, classé aux Monuments Historiques, qui fonctionne de mai à novembre.

➤ Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 080 632,72 €.

• Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
002.	Résultat d'exploitation reporté	463 940,52	677 282,72
70.	Ventes produits fabriqués, prestations	401 000,00	403 000,00
75.	Autres produits de gestion courante		50,00
77.	Produits exceptionnels	300,00	300,00
	TOTAL	865 240,52	1 080 632,72

Les produits des services proviennent de la vente des titres de transport.

• Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
011.	Charges à caractère général	454 002,26	335 250,00
012.	Charges de personnel et frais assimilés	140 000,00	140 000,00
022.	Dépenses imprévues		
023.	Virement à la section d'investissement	154 728,00	548 332,97
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 132,26	52 649,75
65.	Autres charges de gestion courant	50 000,00	
66.	Charges financières	5 378,00	4 400,00
	TOTAL	865 240,52	1 080 632,72

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : crédits alloués au fonctionnement des services pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 : Charges de personnel.

Chapitre 042 : amortissements

Chapitre 66 : intérêts d'emprunt

➤ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 043 352,10 €

• Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
16.	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	25 000,00
21.	Immobilisations corporelles	133 747,74	239 515,05
23.	Immobilisations en cours	452 994,41	778 837,05
	TOTAL	611 742,15	1 043 352,10

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

Le chapitre 21 concerne l'acquisition de matériel.

Le chapitre 23 concerne

- Les travaux de la toiture de la gare supérieure et les études concernant les travaux de la gare inférieure
- La modification de la télétransmission

Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital de la dette.

• Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement	395 881,89	428 599,38
021.	Virement de la section d'exploitation	154 728,00	548 332,97
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	60 384,52	52 649,75
13.	Subventions d'investissement		13 770,00
	TOTAL	610 994,41	1 043 352,10

Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements

Le chapitre 13 concerne la subvention de la DRAC pour la maîtrise d'œuvre des travaux du funiculaire.

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer sur le Budget Primitif 2026 du budget annexe du funiculaire qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents décident d'approuver le Budget Primitif 2026 du budget annexe du funiculaire.

Il présente ensuite le Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable de la façon suivante :

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 382 301,38 € et en section d'investissement à 330 339,67 €.

Section de fonctionnement

Recettes

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
002.	Résultat d'exploitation reporté	205 142,15	292 541,38
70.	Ventes produits fabriqués, prestations		
75.	Autres produits de gestion courante	94 760,00	89 760,00
	TOTAL	299 902,15	382 301,38

Chapitre 75 : Cette recette correspond à la redevance versée par le concessionnaire du réseau d'eau.

Dépenses

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
011.	Charges à caractère général	150 000,00	150 000,00
023.	Virement à la section d'investissement	149 902,15	232 301,38
	TOTAL	299 902,15	382 301,38

Section d'investissement

Recettes

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 856,83	60 264,33
021.	Virement de la section d'exploitation	149 902,15	232 301,38
13.	Subventions d'investissement	58 370,00	37 773,96
	TOTAL	248 128,98	330 339,67

Le chapitre 13 correspond à des subventions du conseil départemental et de l'agence de l'eau pour le schéma directeur de l'eau.

Dépenses

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
20.	Immobilisations incorporelles	20 000,00	17 363,38
21.	Immobilisations corporelles	30 000,00	30 000,00
23.	Immobilisations en cours	198 128,98	282 976,29
	TOTAL	248 128,98	330 339,67

Le chapitre 20 concerne le schéma directeur de l'eau

Les chapitres 21 et 23 correspondent à des travaux sur le réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur le Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable qui vient de leur être présenté.

C'est à l'unanimité que les membres présents décident d'approuver le Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable.

Il passe à la présentation du Budget Primitif 2026 du budget annexe du Lotissement la Fougère 4^{ème} Tranche :

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 47 200 € € et présente un excédent en section d'investissement de 2800 €, soit 47200 € en dépenses et 50000 € en recettes.

Section de fonctionnement :

Recettes

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	47 200,00
	TOTAL	50 000,00	47 200,00

Dépenses

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
011.	Charges à caractère général	50 000,00	35 000,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 200,00
	TOTAL	50 000,00	47 200,00

Section d'investissement :

Recettes

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		37 800,00
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section		12 200,00
	TOTAL	-	50 000,00

Dépenses

CHAPITRE		Bud cum 2025	BP 2026
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 000,00	47 200,00
	TOTAL	50 000,00	47 200,00

Il demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le Budget Primitif 2026 du Lotissement la Fougère 4^{ème} tranche.

C'est à l'unanimité que les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le Budget Primitif 2026 du Lotissement la Fougère 4^{ème} Tranche qui vient de lui être présenté.

Le Budget Primitif 2026 du budget annexe de la section des Rigolets est présenté de la façon suivante :

La section des Rigolets est dotée d'une commission syndicale. Son budget est présenté par la commission et voté par le conseil municipal.

➤ Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 19 079,34 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		BP 2025	BP 2026
002.	Résultat d'exploitation reporté	18 448,96	16 879,34
75.	Autres produits de gestion courante	2 200,00	2 200,00
	TOTAL	20 648,96	19 079,34

Les produits de gestion courante concernent la location de la montagne de l'Angle, propriété de la section, à un agriculteur.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

CHAPITRE		BP 2025	BP 2026
011.	Charges à caractère général	20 648,96	19 079,34
	TOTAL	20 648,96	19 079,34

Les charges à caractère général concernent le règlement de la taxe foncière afférente à la montagne de l'Angle et les dépenses susceptibles d'être engagées pour les besoins de la section.

➤ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 664,59 €

• Recettes

CHAPITRE		BP 2025	BP 2026
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement	7 664,59	7 664,59

• Dépenses

CHAPITRE		BP 2025	BP 2026
23.	Immobilisations en cours	7 664,59	7 664,59

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer sur le Budget Primitif 2026 de la section des Rigolets qui vient de lui être proposé.

C'est à l'unanimité que les élus présents approuvent le Budget Primitif 2026 de la section des Rigolets.

270222026/6_1	Attribution de subventions <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
----------------------	---

Monsieur le Maire annonce que les subventions suivantes peuvent être allouées aux associations qui en ont fait la demande :

6574 - Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé :	
✓ Amicale Sapeurs-Pompiers	800€
✓ Association Galop des Volcans	1 800€

✓ AMAEL	2 600€
✓ Association Mont-Dore Pétanque	1 200€
✓ XTTR63	6 000€
✓ Hockey club	1 500€
✓ La Montdorienne	1 100€
✓ Association La Voix des Dores	1 750€
✓ Sancy Grimpe	4 000€
✓ Alcoololo Vélo	250€
✓ Union Boulistes du Mont Dore	1 700€
✓ Association les Capucines	400€
✓ Rockin'blues	20 000€
✓ La Transvolcanique	500€
✓ ASA MONT-DORE	14 000€
✓ Sancy Ré Créactifs	1 000€
✓ ORCIVAL-ROCAMADOUR	352,50€
✓ Entente Vallée de la Haute Dordogne	1 400€
✓ ARCO IRIS EVENT	500€
✓ SOS CHATS DE HAUTE DORDOGNE	200€
✓ APF France	352,50€
✓ Ciné-Club	2 000€
✓ Réserve	9 445€
TOTAL	72 850€

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer quant au tableau d'attribution des subventions aux associations qui vient de leur être présenté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions sus mentionnées et de mandater Monsieur le Maire pour procéder aux versements correspondants.

27022026/6_2	Attribution d'une subvention au Réveil Bourboulieu <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
---------------------	---

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a procédé à une ouverture de crédit à l'article 6574. S'agissant des crédits affectés, il est nécessaire de procéder à la répartition des crédits restants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer au REVEIL BOURBOULIEN une subvention de **900€**.

27022026/6_3	Attribution d'une subvention à l'association MONT-DORE EN ACTION <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
---------------------	---

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a procédé à une ouverture de crédit à l'article 6574. S'agissant des crédits affectés, il est nécessaire de procéder à la répartition des crédits restants.

Après en avoir délibéré et par 8 voix pour, David PRULIERE, membre du bureau de l'association, n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal décide d'attribuer à MONT-DORE EN ACTION une subvention de **3 000 €**.

27022026/6_4	Attribution d'une subvention au Ski Club <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
---------------------	---

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a procédé à une ouverture de crédit à l'article 6574. S'agissant des crédits affectés, il est nécessaire de procéder à la répartition des crédits restants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer au SKI CLUB une subvention de **6 000€**.

27022026/7	Convention avec le cinéma Olympic dans le cadre de l'attribution de la subvention 2026 <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
-------------------	---

Monsieur le Maire énonce que la convention est la même que les années précédentes mais que cette année il y aura une particularité, le sujet sera abordé prochainement durant la séance.

Il annonce que les 15 000€ de subvention annuelle 2026 alloués au Cinéma Olympic seront versés au prorata de la période d'exploitation soit 3 750€.

Il demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur la convention qui vient de lui être présentée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus du Conseil Municipal décident d'approuver la convention qui vient de lui être présentée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à en assurer l'exécution.

27022026/8	Convention avec l'association Art et Musique des Dores dans le cadre de l'attribution de la subvention 2026 <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
-------------------	--

Monsieur le Maire précise que les associations bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€ doit bénéficier d'une convention dans le cadre de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000.

Il rappelle à l'assemblée que cette association apporte beaucoup de bénéfices à la commune du Mont-Dore.

Il indique que les modalités présentes dans la convention sont les mêmes qu'à l'accoutumée et que le montant de la subvention est de 28 000€.

Il demande donc aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la convention qui vient de lui être présentée.

Après en avoir délibéré et par 7 voix pour, Monsieur BOUGET membre du bureau de l'association n'ayant pas pris part au vote, les élus du Conseil Municipal décident d'approuver la convention avec l'association Art et Musique des Dore, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à en assurer l'exécution.

27022026/09	Convention avec l'association Sancy Snow Jazz dans le cadre de l'attribution de la subvention 2026 <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
--------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que les associations bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€ doit bénéficier d'une convention dans le cadre de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000.

Il indique que les modalités présentes dans la convention sont les mêmes qu'à l'accoutumée et que le montant de la subvention est de 32 500€.

Il demande si quelqu'un à des questions à poser.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer sur la convention qui vient de leur être présentée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver la convention avec l'association Sancy Snow Jazz, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à en assurer l'exécution.

27022026/10	Demande de subventions pour la rénovation du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne (PGHM) <i>Domaine : 7.5 Subventions</i>
--------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que le PGHM du Mont-Dore va devenir le premier « PGHM vert » de France et qu'il s'agit également d'un centre de formation. Il ajoute que la commune est reconnaissante de posséder un PGHM de qualité.

Le coût prévisionnel de cette rénovation s'élève à 779 360,00€ HT.

Le plan de financement prévisionnel et estimatif est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
BATIMENT ADMINISTRATIFS	277 000 €	Avenir Sancy (CCMS)	30 000 €
LOGEMENTS	260 000 €	Solidarité Territoriale (CCMS)	50 000 €
EXTERIEURS	100 000 €	Région AURA	400 000 €
DIVERS ET IMPREVUS	33 000 €	Commune du Mont-Dore	299 360 €
ASSISTANCE + MAITRISE D'OUVRAGE	39 000 €		
CSPS	3 990 €		
CONTRÔLE TECHNIQUE	5 400 €		
MAITRISE D'ŒUVRE	60 970 €		
TOTAL HT	779 360 €	TOTAL HT	779 360 €

Il rappelle que les loyers des gendarmes vont être augmentés et que cela permettra à la commune de pouvoir financer, en partie les 55% de reste à charge.

Il demande aux membres présents s'ils ont des questions à poser.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire demande aux élus du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention qui vient de leur être présentée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents décident d'approuver cette opération, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Région AURA et de la DRAC.

27022026/11	Demande de subventions pour la rénovation des appartements au camping des Crouzets auprès de la Communauté de Commune Massif du Sancy (CCMS) <i>Domaine : 7.5 Subventions</i>
--------------------	---

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la façon suivante :

Afin d'effectuer les travaux de rénovation des appartements situés au Camping des Crouzets qui ont débuté (pour un des deux logements), la Commune va effectuer des demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes Massif du Sancy afin d'aider au financement.

Le coût prévisionnel de cette rénovation s'élève à 88 261,00€ HT.

Le plan de financement prévisionnel et estimatif est le suivant :

Origine financement	Montant HT
Avenir Sancy (CCMS)	20 000,00€
Commune du Mont-Dore	68 261,00€
Total :	88 261,00€

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention précédemment présentée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la CCMS.

27022026/12	Création d'un budget annexe Cinéma <i>Domaine : 7.1 Décisions budgétaires</i>
--------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la gérance du cinéma a été reprise par les filles du précédent gérant et que la commune a pris attache avec elles car elles n'étaient pas sûres de pouvoir, au vu de leurs différentes activités, assurer l'exploitation et la gérance du Cinéma de façon pérenne.

Il remercie Monsieur PRULIERE de son investissement dans le projet et annonce que tout le monde souhaite que la gérance du Cinéma perdure et qu'il ne soit pas obligé de fermer ses portes.

Il félicite Lou LEOTY, fille de Jean-Marie LEOTY, pour sa première place au concours des jeunes critiques.

Il précise cependant que considérant leurs carrières et activités, elles ne peuvent pas assurer la gérance et l'exploitation du cinéma sur du long terme. Compte tenu de l'attachement de la commune au cinéma et de la participation financière de 15 000€ annuelle allouée au cinéma dans le cadre de la subvention, elle a donc pris la décision d'en reprendre la gérance.

C'est donc dans le cadre de l'exploitation du cinéma qu'il faut créer le budget annexe.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur la proposition qui vient de leur être soumise.

C'est à l'unanimité, qu'après en avoir délibéré, les élus du Conseil Municipal décident :

- ✓ D'approuver la création d'un budget annexe de comptabilité M4 dans le but de retracer toutes les futures opérations relatives à la gestion du cinéma
- ✓ De préciser que ce budget sera voté par chapitre
- ✓ De prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce cinéma sera constaté dans le budget annexe
- ✓ D'opter pour une déclaration de TVA trimestrielle
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions

27022026/13	Autorisation signature contrat bail-gérance du Cinéma
--------------------	--

<i>Domaine : 7.10 Divers</i>

Monsieur PAIR précise que le présent contrat proposé aux membres du Conseil Municipal est un projet encore en cours de modifications pour adaptations.

Il ajoute que la commune ne peut être considérée comme simple « locataire » étant donné son statut et que, pour cette raison, elle est accompagnée par une avocate en droit public et privée dans le cadre de la rédaction du contrat.

Monsieur le Maire, considérant les doutes concernant la rédaction de ce contrat, ajoute que, durant son mandat, la commune a repris l'intégralité des contrats et baux avec l'usine d'eau et d'autres partenaires compte tenu des imperfections présentes. Il ajoute que ce contrat, comme l'a énoncé Monsieur PAIR, est rédigé avec accompagnement spécialisé d'une avocate afin de défendre au mieux les intérêts de la collectivité. Il ajoute qu'étant donné le caractère spécifique du contrat, la commune ne prendra pas de risques et préfère demander un accompagnement.

Il demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les éléments qui vient de lui être transmis. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus du Conseil Municipal décident d'autoriser la prise en location gérance du Cinéma Olympique et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi qu'à en assurer l'exécution.

27022026/14	Avenant à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Multisites Besse-et-Saint-Anastaise et du Mont-Dore <i>Domaine : 7.10 Divers</i>
--------------------	--

Monsieur le Maire explique que les évolutions liées à la réglementation ont entraîné de nouvelles modalités d'accompagnement et une augmentation des primes variables pour le financement du volet ingénierie. Ces dernières doivent être intégrées à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Multisite.

Monsieur PAIR précise que c'est la CCMS qui gère le dossier mais que la commune est également concernée. Il s'agit là de valider l'avenant qui a été proposé par la CCMS avec des modifications techniques concernant les accompagnateurs rénov' et « Ma prime Renov' ».

Monsieur le Maire demande donc aux élus présents de bien vouloir se prononcer.

C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal décide de :

- ✓ Valider le projet d'avenant ci-annexé à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Multisites précisant les nouvelles modalités d'aides à l'ingénierie et intégrant des modifications de formes ;
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ;
- ✓ Mandater son Maire pour en assurer la bonne exécution.

27022026/15	Création d'emplois permanents <i>Domaine : 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la FPT</i>
--------------------	--

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur PAIR qui explique que, dans le cadre de l'organigramme cible, des agents ont été inscrits sur les listes d'aptitude pour un avancement de grade. Il s'agit de deux agents qui sont actuellement chefs d'équipes mais pour qui le grade ne correspond pas à leurs fonctions. Ils évoluent, dans le cadre de l'année 2026, à un grade d'agent de maîtrise qui correspond aux missions qui leur sont confiées.

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer.

C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du Maire, d'inscrire au budget les crédits correspondants et d'inscrire les modifications dans le tableau des effectifs annuel.

27022026/16	Mise à jour annuelle du tableau des effectifs <i>Domaine : 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la FPT</i>
--------------------	--

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la mise à jour annuelle du tableau des effectifs de la Commune du Mont-Dore, il convenait de le faire valider par le Conseil Municipal.

Il expose donc les tableaux suivants :

FILIERE TECHNIQUE		
Grade	Situation actuelle des effectifs	Situation nouvelle
Adjoint technique	18	18
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	13	10
Agent de maîtrise	2	4
Agent de maîtrise Principal	1	1
Technicien principal de 1 ^e classe	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Grade	Situation actuelle des effectifs	Situation nouvelle
Adjoint administratif	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe	2	2
Rédacteur principal 1 ^e classe	2	2
Attaché	1	1
FILIERE ANIMATION		
Grade	Situation actuelle des effectifs	Situation nouvelle
Adjoint d'animation territorial	5	5
Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ème} classe	1	1
Animateur principal 1 ^e classe	1	1

FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Grade	Situation actuelle des effectifs	Situation nouvelle
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1
Puéricultrice hors-classe	1	1
Educateur territorial de jeunes enfants	1	1

FILIERE SPORTIVE		
Grade	Situation actuelle des effectifs	Situation nouvelle
Educateur principal des APS de 2 ^e classe	1	1

FILIERE POLICE		
Grade	Situation actuelle des effectifs	Situation nouvelle
Brigadier-chef-principal	2	2

FILIERE EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION		
Grade	Situation actuelle des effectifs	Situation nouvelle
DGS communes de 10 000 à 20 000 habitants	1	1

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer sur les éléments qui viennent de leur être apportés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire
- De valider les tableaux proposés
- De mandater Mr le Maire pour inscrire au budget principal de la commune les crédits correspondants.

Décision de Monsieur le Maire n°2026-01 : Location d'un droit d'herbe sur terrain communal du Pailloux

Monsieur le Maire rappelle que cette décision annuelle est la même que celle des précédentes années. Elle autorise un exploitant à utiliser un terrain communal pour la somme de 110€.

Décision de Monsieur le Maire n°2026-02 : Autorisation d'installation d'un manège dans le parc thermal – Eté 2026

Monsieur le Maire expose que le manège de la famille SPENGLER sera installé dans le parc thermal pour la saison estivale 2026 (juillet-août) pour la somme de 1 500€.

Questions diverses

Aucun des membres du Conseil Municipal présent n'a de questions à poser.

Monsieur le Maire prend la parole et remercie de nouveau les élus du Conseil Municipal pour leur intérêt porté à la commune du Mont-Dore durant le mandat écoulé ainsi que tout le personnel communal et de la SAEM.

Il ajoute qu'il regrette que les membres de l'opposition ne soient présents à ce dernier Conseil Municipal où lequel s'est voté le budget. Il rappelle que le budget est essentiel dans le déroulement des actions prévues dans l'année.

Il laisse la parole à Madame MABRU qui rappelle que chaque mairie possède un règlement qui régie les différentes attributions des salles. Elle ajoute que la salle du bureau de vote a dû être déplacée dans le gymnase pour des raisons déjà connues.

Elle précise qu'un agent municipal, après avoir suivi une formation à ce sujet, l'a informé qu'il fallait intégrer, si cela s'avérerait nécessaire, le changement de lieu attribué au Conseil Municipal. La salle actuelle n'étant pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), la mairie a obligation de modifier le règlement et de désigner une autre salle comme salle du Conseil Municipal.

Elle informe donc les élus de l'assemblée présent que la phrase suivante « la possibilité que l'installation d'un prochain conseil soit dans un autre lieu où l'accessibilité n'est pas un problème » va être ajoutée au règlement. Elle précise qu'il n'est pas nécessaire de voter cette modification mais que c'est à titre informatif.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur PAIR qui énonce que depuis trois ans, le travail est accompli dans la confiance. Il souhaite remercier les agents de son « équipe rapprochée » en mairie pour leur investissement et leur adaptabilité ainsi que ceux de tous services confondus qui œuvrent chaque jour pour le Mont-Dore.

Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaite souligner la qualité du travail accompli durant ce mandat et applaudir les accomplissements obtenus. Il remercie en retour Monsieur PAIR pour son implication et les améliorations qu'il a su apporter dans les différents services. Il remercie également Madame MABRU pour sa présence au quotidien à la mairie lorsqu'il ne peut être présent compte tenu de son investissement à faire évoluer la commune lors de ses permanences au sein de la Région AURA. Il souligne que ces dernières années ont été un plaisir pour lui, autant de travailler avec les agents communaux des différents services mais également avec ses collègues du Conseil Municipal. Il souhaite, à nouveau, remercier tout le monde.



N'ayant plus de question à traiter, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et propose de lever la séance.

L'élue secrétaire de séance,
Julie PLANE.

Le Maire,
Sébastien DUBOURG.